



CHEF D'ENTREPRISE

L'indispensable pour protéger votre responsabilité personnelle de Dirigeant

En tant que chef d'entreprise, votre priorité consiste à diriger votre société pour assurer sa pérennité et son développement. Cela n'est pas sans risque...

Ce risque pesant sur le dirigeant tant sur le plan civil que sur le plan pénal s'est accru également par le contexte légal et réglementaire auquel sont soumises les sociétés notamment avec la Loi Sapin II (créant de nouvelles obligations de prévention et de détection des faits de corruption) et le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Vous avez pensé à protéger le patrimoine de votre entreprise, votre Agent général peut vous conseiller afin de protéger votre patrimoine personnel. En effet, sachiez-vous qu'en principe **les contrats d'assurance de votre entreprise ne couvrent pas votre responsabilité personnelle dans l'exercice de vos fonctions de dirigeant ?**

RESPONSABILITÉ DES DIRIGEANTS

- 3 types de mise en cause des dirigeants
- Cas pratiques
- Les garanties essentielles pour protéger le patrimoine du dirigeant
- Quiz des fausses idées reçues

LE + GAN ASSURANCES

Le contrat Responsabilité des Dirigeants couvre les frais de défense civile, pénale et administrative ainsi que le paiement des dommages et intérêts qui pourraient être réclamés au dirigeant.



Dans quelle situation **votre responsabilité personnelle** peut-elle être engagée ?

3 types de mise en cause des dirigeants et ce, même s'ils n'y ont pas participé directement :

- ▶ **Le non respect des dispositions législatives ou réglementaires,**
- ▶ **La violation des statuts,**
- ▶ **Et la faute de gestion.**

« Un responsable technique fait l'objet d'un contrôle de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) demandé par la concession automobile voisine pour soupçon de pollution :



L'incinérateur aurait, à la suite d'un bris accidentel, laissé s'échapper des fines particules venues se déposer sur les véhicules générant des atteintes aux carrosseries. Une procédure a été alors engagée par la DREAL à l'encontre de l'entreprise personne morale et du responsable technique de l'exploitation pour délais de remise aux normes longs.

L'entreprise a été condamnée à régler des dommages aux tiers. Par ailleurs, le responsable technique et l'entreprise ont été, chacun, condamnés au paiement d'une amende pénale (non assurable). »

La garantie Responsabilité Civile Atteinte à l'Environnement du contrat Responsabilité Civile Entreprise couvre les dommages matériels causés au tiers. Les frais de défense pénale du responsable technique sont pris en charge par l'assurance Responsabilité du dirigeant.

« Un dirigeant est mis en cause, par le liquidateur nommé par le Tribunal de Commerce, pour faute de gestion sur le fondement de l'article L.651-2 du Code de commerce et pour insuffisance d'actif de l'entreprise qui est en cessation de paiement car :

- Il n'a pas organisé de contrôle sérieux sur la comptabilité de sa société
- Il a maintenu l'existence de marchés à perte
- Il a réalisé des investissements dans des conditions contestables
- Il a favorisé la poursuite d'une activité déficitaire
- Il a procédé à une déclaration tardive de l'état de cessation des paiements.

La liquidation judiciaire de l'entreprise est prononcée et le dirigeant condamné à supporter une partie de l'insuffisance d'actif. »

L'assurance Responsabilité du dirigeant couvre les frais de défense du dirigeant et les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile.



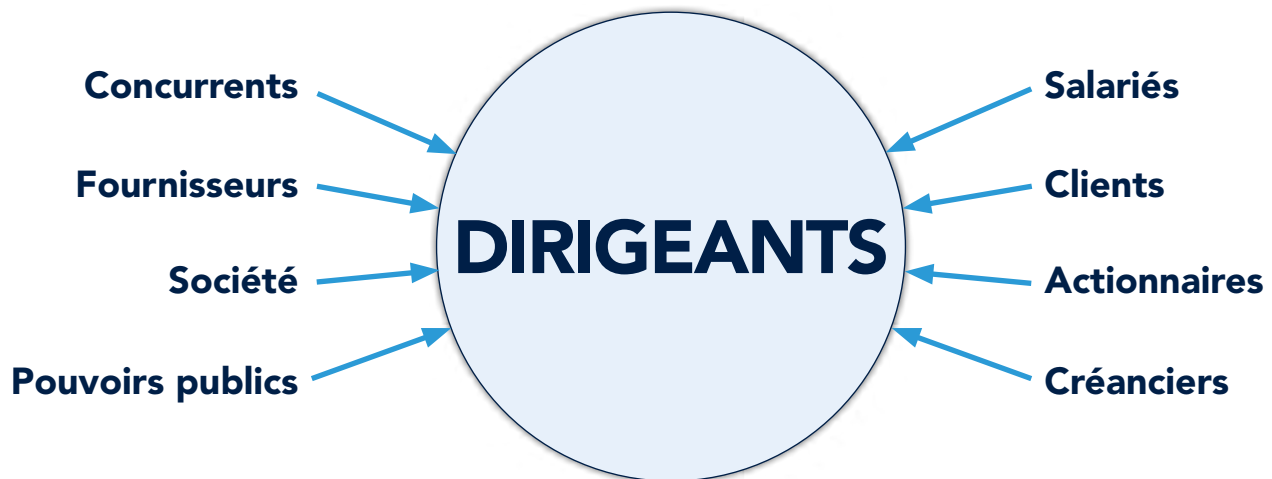
« Une explosion survenue à l'intérieur du silo d'une usine de céréales provoque le décès de l'un des employés. Le responsable du site et la société sont mis en cause conjointement devant le Tribunal Correctionnel pour non-respect des règles de sécurité :

Le dirigeant est condamné en première instance à de la prison ferme et la société est condamnée à payer une amende pénale (non assurable). »

Le contrat d'assurance du dirigeant couvre les frais de défense aussi bien de la personne physique que de la personne morale (si les deux parties choisissent de prendre le même avocat).

Ces exemples de sinistre sont donnés à titre informatif et n'ont pas de valeur contractuelle. Ils ne peuvent en aucun cas être opposés à Gan Assurances pour justifier l'application d'une garantie ou préjuger des positions retenues par Gan Assurances lors de l'indemnisation de sinistres survenus dans des circonstances similaires.

Qui peut mettre en cause la responsabilité du dirigeant ?



Dirigeants, êtes-vous certains d'être bien couverts ?



Avec l'offre Responsabilité des Dirigeants protégez votre patrimoine personnel en couvrant les frais de défense civile, pénale et administrative et les dommages et intérêts qui pourraient être mis à votre charge en raison de fautes commises dans l'exercice de vos fonctions de dirigeant.

BON À SAVOIR

Tous les dirigeants, personnes physiques, sont concernés (de droit / de fait) et toute personne ayant la qualité de mandataire social, peuvent être condamnés solidairement avec les autres.

Le + Gan Assurances :

outre le dirigeant, peuvent également bénéficier de la garantie :

- les conjoints, concubins et/ou partenaires liés par un PACS,
- les héritiers, légataires, représentants légaux et ayants-cause des assurés décédés ou frappés d'incapacité juridique.

Quiz

1. La personnalité morale de la société constitue un écran infranchissable et protège le dirigeant. ☐ Vrai ☐ Faux
2. Le quitus* donné par l'assemblée générale met le dirigeant et les mandataires sociaux à l'abri de toute mise en cause. ☐ Vrai ☐ Faux
3. La délégation de pouvoirs protège totalement le dirigeant. ☐ Vrai ☐ Faux

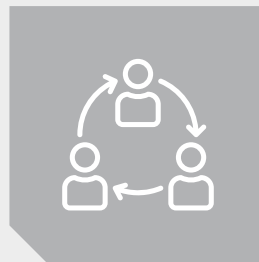
* Quitus : Acte reconnaissant la gestion financière d'une personne exacte et régulière.

**Votre Agent général vous accompagne
au quotidien pour répondre à vos besoins
de protection, quelle que soit votre situation
professionnelle et personnelle.**



SÉCURISEZ VOTRE ACTIVITÉ

Flotte de véhicules - Perte d'exploitation -
Responsabilité civile de l'entreprise
et du dirigeant - Cyber Risques -
Marchandises transportées - Bris
de machine - Dommages aux biens



GÉREZ ET FIDÉLISEZ VOS SALARIÉS

CCN - Santé collective - Retraite collective -
Prévoyance collective - Indemnités de fin
de carrière - Épargne salariale -
Indemnités de licenciement - Déplacement
pro des salariés



PRÉSERVEZ VOS REVENUS

Protection du TNS Madelin -
Arrêt de travail - Homme clé associé -
Garantie des associés - Invalidité -
Retraite - Perte d'emploi - Décès



PROTÉGEZ VOTRE FAMILLE

Auto - Habitation - Santé -
Transmission - Épargne retraite -
Assurance emprunteur -
Protection juridique - Accident
de la vie perso & pro - RC personnelle

**Pour les conditions et limites des garanties et des services
présentés dans ce document, se reporter aux contrats.**

Gan Assurances – S.A. au capital de 216 033 700 euros – RCS Paris 542
063 797 – APE : 6512Z Siège social : 8-10, rue d'Astorg – 75008 Paris
Tél. : 01 70 94 20 00 www.gan.fr - Entreprise régie
par le Code des assurances. Ref. 3370-232263-
122023 - Photos : © Shutterstock.com - Maquette :
www.popcom.me - Imprimeur : service Reprographie.

